

QUI SOMMES-NOUS ?

Unis en collectif depuis février 2024, nous sommes des AESH, des AED et parents d'enfants en situation de handicap du Havre.

QUE FAISONS-NOUS ?

Individuellement ou collectivement, nous aidons les AESH, AED et les parents d'enfants en situation de handicap à faire valoir leurs droits pour une école inclusive plus juste et plus humaine. En rencontrant des députés, sénateurs...



QUE VOULONS-NOUS ?

- Une meilleure inclusion pour nos élèves avec plus de moyens humains et matériels.
- Un meilleur accompagnement avec des heures notifiées par la MDPH même pour les enfants mutualisés et supérieur à 3h semaine.
- Un vrai statut et un vrai salaire, 24h reconnu comme temps plein
- Plus de formations adaptées aux handicaps de nos élèves.

POURQUOI SE

REGROUPER ?

- Pour être une force de contestation mais aussi une force de proposition, en faisant s'exprimer ensemble nos besoins, face à un gouvernement méprisant.
- Pour se donner les moyens d'agir plus efficacement pour une meilleure école inclusive avec des moyens.

LE COLLECTIF AESH / AED 76 À BESOIN DE VOUS !!!

AESH, PARENTS, ENSEIGNANTS, PROFESSEURS, INSTITUTS SPÉCIALISÉS, TOUS CONCERNÉS !!!

Après la réforme de 2019 qui avait institué la répartition de tous les établissements scolaires publics et privés, de la maternelle au lycée, dans les PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés), l'acte 2 de l'école inclusive va leur substituer les PAS (pôles d'appui à la scolarité).

L'article 53 du Projet de Loi de Finances (qui détermine le budget 2024) prévoit que les PAS assurent l'accueil et l'accompagnement des élèves "à besoin particulier" et de leur famille, mais aussi qu'ils "définissent, coordonnent et assurent la mise en œuvre" des adaptations pédagogiques, du matériel pédagogique et de l'intervention des personnels AESH. Les PAS ont vocation à définir les modalités et la quotité horaire de l'accompagnement.

Le Projet de Loi de Finances prévoit le déploiement de 100 PAS à la rentrée 2024 dans 3 départements test, avec le recrutement de 100 enseignant-es pour les animer.

Aujourd'hui, en France il y a 436 000 élèves en situation de handicap scolarisés. 132 000 AESH soit 1 AESH pour 3 élèves dans le meilleur des cas. L'inclusion coûte 8000€ par an à l'administration par enfant contre environ 50 000€ en IME soit 42 000€ d'économies par enfant.

Conséquences pour les ENFANTS ?

- ✦ Diminution du nombre d'heures d'accompagnement pour tous.
- ✦ Pour les enfants scolarisables qu'avec AESH, moins de temps d'accueil à l'école.

Conséquences pour les AESH ?

- ✦ Extension du périmètre d'intervention.
- ✦ Multiplication des accompagnements par AESH.
- ✦ Extension des missions :
 - cantine, périscolaire...

Cela peut entraîner des journées exténuantes et surtout c'est une liberté prise sur le métier : soit celui d'accompagner dans les apprentissages.



: collectifaeshaedlehavre@gmail.com